



Appel à projets RITM-BFC

2024

Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser
en Bourgogne - Franche-Comté

www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/





Table des matières

Présentation générale de l'AAP RITM-BFC 2024	3
1. Nouvelles Pratiques Pédagogiques	9
Liens secondaire-supérieur	
Reconnaissance de l'engagement et des acquis des étudiants	
Transformation des pratiques pédagogiques	
Valorisation du lien formation-recherche	
Création ou développement d'OpenLabs	
Formation tout au long de la vie (FTLV)	
Enjeux de société	
2. Piochez vos ressources.....	17
3. Projets d'envergure	19
4. Projets de Recherche « Réussite étudiante »	22
5. Résidences de la pédagogie	25
6. Immersion FTLV (Formation Tout au Long de la Vie)	30

Présentation générale de l'AAP RITM-BFC 2024

L'ambition de l'appel à projets (AAP) **RITM-BFC (Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser en Bourgogne - Franche-Comté)** est d'encourager et de soutenir des initiatives pédagogiques innovantes.

Décliné en 6 grands dispositifs, il a vocation à accompagner :

- de nouveaux projets pédagogiques ou de recherche ;
- le déploiement de projets précédemment soutenus par RITM-BFC (sous réserve d'une réelle plus-value : passage à l'échelle, essaimage, etc.)

Chaque projet soutenu adhère à la consigne « *Expérimenter – évaluer – disséminer* » : l'évaluation, la dissémination et la pérennisation doivent ainsi être envisagées dès la conception des projets.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 25 mars 2024 à 12 h.

Les projets lauréats pourront démarrer en septembre 2024.

Qui peut candidater ?

Les projets peuvent être déposés par des équipes pédagogiques / de recherche, services ou personnels en lien avec la pédagogie de tous les établissements partenaires du NCU RITM-BFC :

- Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)
- Arts et Métiers campus de Cluny (ENSAM)
- Burgundy School of Business (BSB)
- Institut Agro Dijon (IAD)
- SupMicroTech-ENSMM
- Université de Bourgogne (uB)
- Université de Franche-Comté (UFC)
- Université Technologique de Belfort Montbéliard (UTBM)

Les équipes de l'Université de Bourgogne et de BSB restent éligibles au même titre que celles des autres établissements, pour les mêmes durées de financement.

Six grands dispositifs

1. Nouvelles Pratiques Pédagogiques

Budget global prévisionnel : 350 k€







Cet axe est principalement dédié aux actions impactant les formations du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur. Les actions qui concernent d'autres cycles peuvent être éligibles dans la mesure où la démarche est transférable au 1^{er} cycle (et que ce transfert est prévu). Les projets devront s'inscrire dans au moins une des 7 thématiques suivantes :



1. Liens secondaire-supérieur : pour favoriser l'orientation et la réussite à l'entrée dans le supérieur et renforcer la liaison -3/+3.



2. Reconnaissance des acquis des étudiants : pour renforcer la culture de l'engagement et sa reconnaissance, en dépassant une vision disciplinaire et compétitive des études.

- 
-  **3. Transformation des pratiques pédagogiques :** pour permettre aux équipes pédagogiques de penser la formation de demain.
 -  **4. Valorisation du lien formation-recherche :** pour sensibiliser les étudiants à la recherche scientifique et les rendre acteurs de sa démarche et/ou sa médiation dès le 1^{er} cycle.
 -  **5. OpenLabs :** pour soutenir la création et le développement d'OpenLabs (fablabs, learning labs, etc.) dans les établissements partenaires.
 -  **6. Formation tout au long de la vie (FTLV) :** pour accroître l'activité FTLV par l'acculturation des acteurs et le déploiement de l'offre de formation continue dans les établissements partenaires.
 -  **7. Enjeux de société :** pour sensibiliser aux questions socio-écologiques : transition écologique et développement soutenable (TEDS), diversité et inclusion, esprit critique, arts et culture, appropriation de nouvelles technologies (IA, technologie quantique...)

Nouveau

2. Piochez vos ressources

Budget global prévisionnel : 50 k€

Les projets devront prioritairement **mobiliser une ou des ressource(s) pédagogique(s) développée(s) ou soutenues par l'ATP-BFC** décrites p.17, afin d'assurer leur essaimage au sein des établissements partenaires de RITM-BFC.

Si le projet déposé mobilise une/des ressource(s) développée(s) par le porteur de projet, celle(s)-ci devront être transférable(s), l'objectif étant d'enrichir et de faire évoluer le « catalogue des ressources » mis à disposition.

3. Projets d'envergure

Budget global prévisionnel : 200 k€

Les projets seront **collectifs, a minima au niveau d'une équipe pédagogique complète, jusqu'au niveau de l'établissement ou de plusieurs établissements** (en passant par le département, l'UFR, etc.). Ils sont destinés à faire le lien entre la réussite individuelle et l'appropriation collective des résultats des expérimentations.


Il peut s'agir de nouvelles expérimentations ou du déploiement de précédentes expérimentations (positivement évaluées).

4. Projets de Recherche

Budget global prévisionnel : 150 k€

Ils ont pour objectif de développer des travaux de recherche qui devront s'inscrire dans au moins une des thématiques-phares de RITM-BFC détaillées en pages 10 à 16, à savoir :

1. Liens secondaire-supérieur
2. Reconnaissance des acquis des étudiants
3. Transformation des pratiques pédagogiques
4. Valorisation du lien formation-recherche
5. Openlabs
6. Formation Tout au Long de la Vie
7. Enjeux de société



Ils pourront concerner les dispositifs d'aide à la réussite – notamment ceux mis en place par RITM-BFC.

Les travaux menés par des étudiants en Master ou post-doc sont éligibles, ainsi qu'un co-financement de thèse.

5. Résidences de la pédagogie

Budget global prévisionnel : 100 k€

Elles visent à **permettre aux enseignants, individuellement ou en équipes d'imaginer, concevoir, tester et mettre en œuvre tout projet lié à la formation et/ou à l'innovation en pédagogie.**

Cet « espace d'expérimentation » d'une durée définie et se déroulant idéalement dans un lieu dédié (hors de la composante, UFR, service ou école) s'inscrit dans une des 3 thématiques suivantes :

1. **thème libre** (Résidences ouvertes) ou
2. **compétences / approche par compétences (APC)** ou
3. **internationalisation des enseignements.**

6. Immersion FTLV (Formation Tout au Long de la Vie)

Budget global prévisionnel : 50 k€

L'immersion FTLV permet aux enseignants et personnels techniques, administratifs ou d'accompagnement, individuellement ou en binôme, de suivre des périodes d'**immersion en entreprise, collectivité, association, etc. pendant 15 jours**, notamment afin de :


- s'acculturer à la FTLV et permettre à chacun (du monde universitaire et du monde industriel) de mieux appréhender les besoins des uns et des autres et de mieux connaître les organisations ;
- développer une offre de formation continue la plus en adéquation possible avec les besoins du monde socio-professionnel ;
- faire de l'équipe pédagogique une « ambassadrice » de l'offre en Formation Continue de l'établissement et répertorier des besoins de l'entreprise pour enrichir l'offre de Formation Continue ;
- développer des partenariats ;
- changer de posture vis-à-vis du monde socio-économique.

N.B. : tous les projets peuvent inclure les enjeux du lien au numérique (appui à l'hybridation, appropriation de l'intelligence artificielle, etc.).

Ces 6 dispositifs sont détaillés pages 9 à 31

Évaluation

Les projets « Nouvelles pratiques pédagogiques », « Envergure » et « Recherche » seront évalués par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) de RITM-BFC accompagné par des experts nationaux et internationaux. Les projets « Piochez vos ressources », « Résidences de la pédagogie » et « Immersion FTLV » seront évalués par l'Équipe projet de RITM-BFC.



En amont du dépôt de leur candidature, les candidats sont vivement invités à prendre connaissance des critères évalués en **consultant la grille d'évaluation** correspondant à leur projet téléchargeable sur la page www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/

Une journée de formation "Eval-Action" destinée aux lauréats aura lieu le 27 juin à la MRI (Dijon). Cette journée a pour objectifs de :

- partager des informations autour des objectifs, des attentes et de l'accompagnement de RITM-BFC;
- co-construire une philosophie commune et une méthodologie d'évaluation des projets.

Elle est organisée par Cathy Perret, présidente du Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) et par l'équipe de l'ATP-BFC. Les frais de déplacement liés à la participation à cette journée peuvent être inclus dans le budget prévisionnel des projets.

Durée des projets

Selon leur nature et leur ambition, les projets retenus pourront être pluriannuels, avec un financement maximum sur 3 ans. Merci de vérifier ces dispositions dans la section correspondante.

Éligibilité des dépenses

Chaque dispositif de l'AAP 2024 peut présenter des modalités de financement particulières : merci de vous référer au paragraphe « Éligibilité des dépenses » dans chaque chapitre de ce document. De même, les durées de financement de chaque dispositif peuvent varier.

De manière générale, le financement RITM-BFC permet de couvrir :


- des dépenses de personnel :
 - pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur ;
- des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.);
- Nouveau** ➤ des dépenses d'investissement - selon la définition interne de l'établissement porteur du financement.

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labs au sein du même établissement : un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement : ce dernier devra être inclus dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire institutionnel et/ou labo/service/composante impliqué dans le projet.

⚠ Attention : pour les projets portés par BSB : un modèle de coût particulier s'applique. Les porteurs de projet sont invités à utiliser la **fiche financière spécifique à BSB**, et à



contacter M. Valentin Lahaye (Contrôleur de gestion – Responsable service comptable / financier) pour la préparation des budgets.

Documents utiles pour la préparation du budget et le suivi des projets téléchargeables :

<https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/ressources/>

Engagements des lauréats

Toutes les équipes lauréates s'engagent à :

- transmettre l'état d'avancement et/ou le bilan d'activité du projet aux échéances du calendrier établi par l'équipe projet et le Comité Scientifique et d'Évaluation RITM-BFC:
 - un **Formulaire Bilan et Indicateurs** (FBI) annuel (à remplir en juillet) ;
 - à l'issue du projet : un **Formulaire Bilan et Indicateurs** » **(FBI) final** + un **bilan qualitatif** de quelques pages ;
- mentionner dans le cadre de toute publication ou communication : « *This project has been performed thanks to the RITM-BFC program (contract ANR-17-NCUN-0003)* » ou « *Ce travail a bénéficié du soutien du projet NCU RITM-BFC portant la référence ANR-17-NCUN-0003* » ;
- afficher dans le cadre d'une communication orale ou écrite (poster, conférence, séminaire, workshop, rapport d'activité, rapport de stage...) les logos de RITM-BFC, d'UBFC et de l'ANR;
- privilégier les supports et publications scientifiques en Open Access ;
- participer aux opérations de communication et valorisation de leur projet sur sollicitation de l'équipe RITM-BFC.

Engagements spécifiques des lauréats de l'AAP Recherche :

- publier et/ou communiquer dans des revues ou manifestations scientifiques de façon à diffuser les travaux de recherche financés par RITM-BFC, en privilégiant l'Open Access ;
- participer aux manifestations du réseau des NCU, lors d'appels à communications ;
- rendre un rapport scientifique intermédiaire et un rapport final complet, intégrant une synthèse vulgarisée des résultats ;
- répondre aux demandes d'information de RITM-BFC concernant le projet.

Calendrier général

31 janvier 2024	Publication de l'AAP RITM-BFC 2024 : https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/
Du 1 ^{er} février au 25 mars 2024	Réception des candidatures
25 mars 2024 à 12 h	Clôture de l'AAP RITM-BFC 2024 - date limite de réception des candidatures
25 mars – 31 mai 2024	Expertise des projets par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) et l'équipe projet de RITM-BFC
1 ^{er} juin – 15 juin 2024	Validation des projets soutenus par le COPIL RITM-BFC et le CA UBFC
Mi-juin 2024	Réponses aux candidats
Septembre 2024	Démarrage effectif des projets

Calendrier spécifique aux Résidences de la Pédagogie : cf. pages 28-29

Informations aux candidats

En amont du dépôt de votre dossier, vous pouvez participer à un **webinaire d'information collective** et poser toute question relative à cet AAP à l'équipe RITM-BFC.

Six dates aux choix :

- **Vendredi 9 février à 13h**
- **Jeudi 15 février à 11h**
- **Jeudi 22 février à 13 h**
- **Vendredi 8 mars à 11h**
- **Vendredi 15 mars à 13 h**
- **Mercredi 20 mars à 11 h**

Rejoindre un webinaire sur TEAMS :

<https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/>



1. Nouvelles Pratiques Pédagogiques

Budget global prévisionnel : 350 k€

Ce dispositif se veut un support à la créativité et l'expérimentation. Il doit permettre d'innover autour des pratiques pédagogiques et inscrire le territoire Bourgogne Franche-Comté comme une référence de l'innovation pédagogique au plan national et international.

Chaque projet devra être déposé sous **une seule thématique prioritaire parmi les 7 proposées** même s'il peut également s'inscrire dans d'autres thématiques secondaires.

Les actions peuvent être à destination d'étudiants, **prioritairement en 1^{er} cycle**, mais pas exclusivement, de publics en Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), et/ou d'équipes pédagogiques. Les équipes sont incitées à **intégrer des étudiants dès la conception** de leur projet, quand cela est possible.

Tous les champs disciplinaires peuvent être concernés et les projets permettant un décloisonnement des disciplines, des équipes, des services, des établissements sont particulièrement encouragés.

Des actions **préexistantes ou déjà initiées** peuvent être éligibles si le soutien de RITM-BFC permet un déploiement significatif, un passage à une échelle plus importante ou encore l'introduction de nouveaux aménagements. Dans ce cas, la plus-value du soutien apporté par RITM-BFC devra être clairement expliquée.

Chaque projet retenu dans ce cadre doit adhérer à la démarche d'expérimentation, d'évaluation et de dissémination des actions conduites.

Les projets retenus suivront ainsi une démarche de recherche/action avec la mise en place d'une **évaluation** complète qui devra s'appuyer sur les grands objectifs de l'AAP et les **objectifs d'apprentissage visés**, d'indicateurs de suivi - avec la perspective de rendre le dispositif **pérenne**, au-delà de la phase d'expérimentation. Un **essaimage** devra être envisagé à l'échelle de la composante et/ou de l'établissement et/ou du territoire, et/ou au-delà.

Les candidatures seront évaluées par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) de RITM-BFC accompagné par des experts nationaux et internationaux.

En amont du dépôt de leur candidature, **les candidats sont vivement invités à prendre connaissance des critères évalués en consultant la grille d'évaluation** correspondant à leur projet et téléchargeable sur :

<https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/>

Éligibilité des dépenses


La demande financière ne pourra excéder 50 K€ par projet.

Les projets sont financés pour une durée maximale de 3 ans. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2024, et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2027.

Les dépenses devront avoir entièrement été réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2027.

La demande financière du projet peut inclure :

- des dépenses de personnel

- 
- pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires (pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur) ;
 - des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.) ;
 - des dépenses d'investissement selon la définition interne de l'établissement.

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement, un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement, ce dernier devra être inclus dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.

Chaque candidature devra s'inscrire dans unes des 7 thématiques suivantes :

1.1. Liens secondaire-supérieur

L'axe thématique « Liens secondaire - supérieur » vise à soutenir les actions pour favoriser l'orientation et la réussite des lycéens à leur entrée dans le supérieur, et à renforcer la liaison -3/+3.


Il s'inscrit dans le cadre du 1^{er} levier de transformation de RITM-BFC « Cap réussite : dispositifs pour une meilleure orientation et réussite à l'entrée dans le supérieur ». Ce levier vise la mise en place d'un parcours d'accueil et d'accompagnement dès le secondaire et tout au long du 1^{er} cycle selon 3 axes majeurs :

- le développement de la liaison secondaire/supérieur ;
- l'intégration de l'étudiant à son arrivée dans le supérieur ;
- le déploiement des actions d'accompagnement par les pairs (cordées de la réussite, ambassadeurs, tuteurs, parrains/marraines...).

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management, lycéens et collégiens.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- l'aide à l'orientation en amont de l'entrée dans le supérieur ;
- la déclinaison de pratiques pédagogiques permettant une meilleure réussite des étudiants à l'entrée dans le supérieur ;

- 
- les actions visant à développer l'ambition scolaire et à lutter contre l'autocensure ;
 - le renforcement des actions menées dans le cadre des Cordées de la réussite et des dispositifs de tutorat - et plus généralement d'apprentissages entre pairs ;
 - le développement, le renforcement et/ou l'articulation d'actions d'accueil en amont et à l'arrivée dans le supérieur (immersion, apprentissage du métier d'étudiant, stratégies d'apprentissage, découverte de l'environnement de l'enseignement supérieur, sensibilisation à l'entrepreneuriat, développement de la prise de conscience de sa capacité d'agir, accompagnement à la construction de projet professionnel...).

Les actions permettant le développement des collaborations entre membres d'équipes pédagogiques, entre apprenants, entre enseignants et apprenants, du secondaire et du supérieur sont encouragées.

1.2. Reconnaissance de l'engagement et des acquis des étudiants


L'axe thématique « Reconnaissance de l'engagement et des acquis des étudiants » s'inscrit dans le cadre du levier 2 de RITM-BFC « Intégration de parcours différenciés, ouverts sur la société ». Il soutient le développement et l'intégration dans les cursus d'un panel d'activités transversales visant à permettre la reconnaissance et la valorisation des compétences extracurriculaires. Cette reconnaissance s'opère idéalement à quatre niveaux : par l'étudiant, par ses pairs, par l'université et par la société.

Son ambition est de renforcer la culture de l'engagement, sa reconnaissance et sa valorisation, en dépassant une vision disciplinaire et compétitive des études supérieures.

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- La création, le développement et/ou le déploiement d'unités d'enseignements (UE) interdisciplinaires et/ou ouvertes sur la société ;
- Le développement de dispositifs visant la validation *a posteriori* par l'équipe enseignante d'une expérience passée, sous la forme d'une équivalence d'UE disciplinaire ou de la validation d'une UE libre ou transversale ;
- Le développement de dispositifs visant la validation durant l'année par l'équipe enseignante d'une expérience, comme faisant partie intégrante du cursus au sein d'une UE disciplinaire ou validation d'une UE libre ou transversale ;
- Le développement de dispositifs de reconnaissance des compétences non valorisées par une certification universitaire (ateliers d'explicitation, open badge, e-portfolio, communication, voire nouvelle UE) ;
- La reconnaissance par les pairs et/ou la société des expériences d'engagements académiques ou non-académiques (bénévolat, engagement citoyen, entrepreneuriat, pilotage de projet...).



1.3. Transformation des pratiques pédagogiques pour le développement des compétences académiques et non-académiques

Cet axe thématique **ouvert** vise à soutenir les actions d'innovations pédagogiques et de transformations des pratiques au bénéfice des étudiants de 1^{er} cycle. Il doit permettre aux équipes pédagogiques (à l'échelle d'un module, d'un diplôme, d'une composante, d'un établissement, de plusieurs établissements) de penser la formation « de demain ».

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- Les projets liés à la transformation des pratiques pédagogiques et l'approche par compétences (éventuellement associés aux Résidences de la pédagogie) ;
- La mise en place de dispositifs permettant aux équipes de collaborer, d'échanger, de mutualiser leurs pratiques pédagogiques ;
- Les dispositifs favorisant les échanges et collaborations interdisciplinaires, inter-établissements, inter-niveaux, ... ;
- La création, le déploiement et/ou l'articulation d'actions pédagogiques nouvelles ;
- La création et le déploiement de dispositifs hybrides.


1.4. Valorisation du lien formation-recherche

Cet axe thématique s'inscrit dans le levier 3 « Renforcement des liens formation-recherche » de RITM-BFC et vise à :

- susciter une curiosité pour la recherche scientifique et/ou sensibiliser les étudiants à la recherche scientifique, sa démarche, sa médiation et ses acteurs, dès le 1^{er} cycle ;
- impliquer les étudiants dans des projets de recherche (ou de médiation), les en rendre acteurs, susciter leur posture réflexive ;
- proposer des parcours adaptés à un public d'étudiants/apprenants plus exigeants et plus motivés ;
- inciter les étudiants à une poursuite d'étude en Master et doctorat dans les établissements du site.

Public visé : étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

Le lien établi entre les étudiants et la recherche scientifique, sa démarche, sa culture et/ou ses acteurs devra être clairement explicité dans le dossier de candidature, et sera particulièrement observé lors de l'évaluation.



Le tutorat par des étudiants de Master ou de (post-)doctorat, le contact direct avec les acteurs de la recherche, la pédagogie en mode projet et/ou intégrant le lien avec la recherche sont encouragés.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- la conception d'événements, rencontres et/ou d'outils de médiation scientifique et culturelle ;
- l'immersion en laboratoire ;
- la production et la valorisation de contenus issus de rencontres avec des chercheurs ;
- la participation à des enquêtes de terrain ou à des recherches – actions ;
- l'initiation tutorée à la recherche et à sa méthodologie ;
- le lien avec des services ou départements R&D du monde socioéconomique, etc.

Aides à la mobilité « recherche » RITM-BFC

Indépendamment du présent AAP, mais toujours dans le cadre du renforcement entre la formation et la recherche, l'internationalisation des parcours dès le 1^{er} cycle (jusqu'à 2A pour les écoles) peut être soutenue dans le cadre de l'appel à candidatures « **Aide RITM-BFC à la mobilité** » pour permettre à des étudiants de réaliser des stages en laboratoire de recherche à l'étranger, ou dans une autre région que la BFC.

Les candidatures peuvent être déposées par les étudiants jusqu'au **1^{er} mai 2024** :

<https://www.ubfc.fr/bourse-daide-a-la-mobilite-ritm-bfc>

1.5. Création ou développement d'OpenLabs

L'apprentissage par projet est un des leviers permettant de rapprocher les étudiants et apprenants du monde de la recherche et des enjeux du monde socioéconomique, en leur proposant « d'apprendre en faisant ». Les OpenLabs sont autant d'ateliers d'innovation, pluridisciplinaires, offrant une porosité forte entre les laboratoires et les lieux d'apprentissage.

Cet axe thématique, qui s'inscrit dans le levier 3 Renforcement des liens « formation – recherche » vise à :

- soutenir la création de nouveaux OpenLabs pédagogiques au sein d'établissements d'UBFC ;
- soutenir le développement d'OpenLabs UBFC existant, la mise en réseau d'OpenLabs UBFC entre eux, leur cartographie et/ou la mise en réseau avec des OpenLabs / fablabs extérieurs à UBFC.

N.B. : le terme "OpenLabs" recouvre ici les fab-labs, tiers-lieux, learning labs, espaces d'idéations, salles de prototypages, etc.

Public visé : étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

Seront particulièrement étudiés lors de l'évaluation :

- les modalités **d'évaluation de l'impact des projets menés par les étudiants au sein de l'OpenLab sur leurs apprentissages** (quelles compétences acquises ou déployées par les étudiants lors de leur participation au projet dans l'Openlab ?)
- les liens avec la **recherche** (laboratoires, chercheurs, doctorants, service R&D privés etc.) ;
- le lien possible avec le **réseau des OpenLabs UBFC** (les porteurs sont encouragés à proposer un livrable sur la diffusion et le partage des pratiques au sein du réseau) ;
- les liens avec le **monde socio-économique**.

Les projets déposés pourront inclure des financements destinés à des étudiants de Master ou doctorat, afin qu'ils et elles puissent accompagner, suivre, encadrer une pédagogie par projets et animer l'OpenLab (étudiants-pilotes, éclaireurs et supports de pratiques pédagogiques renouvelées et adossées à la recherche et à ses acteurs).

Attention

Cet axe de l'AAP **ne permet pas de financer seulement de l'équipement** : le soutien à l'acquisition de matériel ne pourra se faire que dans le cadre d'un réel projet pédagogique, détaillant notamment les acquis d'apprentissages visés et leur évaluation lors des projets menés dans les OpenLabs.

1.6. FTLV : acculturation des acteurs et développement de formations

Cet axe thématique s'inscrit dans le cadre du levier 5 de RITM-BFC « Acculturation et développement de la formation tout au long de la vie », dont l'enjeu est d'accroître l'activité de Formation Continue (FC) dans les établissements par :

- Une acculturation des acteurs : étudiants, apprenants, enseignants, personnels, entreprises et acteurs économiques du territoire ;
- Un déploiement de l'offre de formation continue dans les établissements.

Sur le plan qualitatif, l'acculturation de l'ensemble des acteurs permettra de s'inscrire, notamment pour les étudiants qui intègrent nos établissements, dans une logique de retour en formation au cours de leur vie professionnelle et plus largement tout au long de la vie. Sur le plan quantitatif, l'ambition est d'augmenter de manière significative le nombre de stagiaires accueillis en formation continue.


Public cible : les actions proposées pourront être destinées à différents acteurs de la FTLV :

- Les étudiants ;
- Les stagiaires en FC (salariés, demandeurs d'emploi, etc.) ;
- Les enseignants, enseignants-chercheurs et personnels des établissements ;
- Les entreprises.

Les actions finançables peuvent être :

1. Acculturation, sensibilisation, formation (à destination de tous les publics) :

- Sensibilisation des enseignants et personnels des établissements à l'accueil de stagiaires en formation continue dans l'objectif de faciliter leur implication dans le



déploiement de la FTLV au sein de leur établissement : les actions proposées peuvent être des séquences de formation, d'information, de partage d'expériences, des forums, des séminaires, la création de ressources et outils, etc. autour de thématiques telles que les dispositifs de financement et d'accompagnement de la FTLV ; la posture de l'enseignant-formateur, les différentes modalités d'accueil en formation continue (formations courtes, parcours complet, VAE, alternance).


- Sensibilisation des étudiants en formation initiale : les actions proposées peuvent être la construction de modules/parcours de formation (qui peuvent être intégrés à des UE existantes, comme les modules de préprofessionnalisation par exemple), l'organisation de temps de rencontres entre les étudiants et des stagiaires en FC, des temps d'interventions de professionnels auprès d'étudiants, la construction de ressources et outils de sensibilisation destinés aux étudiants, etc. visant une meilleure connaissance des dispositifs de FTLV et de l'offre proposée dans l'établissement, une mise en évidence de l'intérêt de se former tout au long de la vie, une compréhension de la notion de parcours de formation, etc. ;
- Les actions visant l'orientation professionnelle des étudiants en formation initiale : elles peuvent être éligibles seulement si elles intègrent de manière prioritaire comme objectif la sensibilisation à la FTLV (un forum des métiers ou une conférence présentant les perspectives d'emplois par exemple ne seraient pas éligibles) ;
- Les actions à destination des professionnels ;
- L'organisation des rencontres et des échanges entre étudiants et professionnels, y compris avec des professionnels en situation de formation au sein de l'établissement ;
- La sensibilisation des équipes pédagogiques à l'accompagnement de la VAE.

2. Création de formations courtes et /ou DU destinés à un public en formation continue

Toutes les modalités peuvent être envisagées (alternance, formation en situation de travail, un seul bloc court).

Le financement de ce type d'action peut permettre de soutenir :

- L'accompagnement à l'ingénierie / la ré-ingénierie de formation (par exemple pour décliner un DU, Master ... en plusieurs modules / blocs à proposer en formations courtes);
- La construction d'une formation à destination de professionnels ou demandeurs d'emploi (montée en connaissances et compétences techniques des salariés, développement des compétences transversales ...), en réponse à une demande du secteur socio-économique ou à un besoin identifié ;
- La proposition de modules de retour en formation pour des étudiants récemment diplômés de l'établissement (par exemple temps de partages d'expériences, complément de formation, démarche d'analyse des besoins de formation des jeunes diplômés après une première expérience professionnelle et proposition de retour en formation adaptée, etc.)



3. Nouvelle ingénierie de formation : profiter de la déclinaison de la nouvelle offre de formation en blocs de compétences pour développer une mixité des publics (étudiants en formation initiale et salariés/demandeurs d'emploi en FC) avec des modules de formations courtes destinés à un public en FC

Il s'agit de soutenir :

- La mise en place de tout type d'expérimentation permettant d'accueillir un public mixte, qui pourrait être support à la construction de la nouvelle offre de formation ;
- La modularisation d'une formation permettant l'ouverture de blocs de formation à un public en formation continue ;
- L'accompagnement à l'ingénierie de formation et l'intervention de partenaires, de professionnels par exemple.

Les porteurs de projets sont encouragés à :

- Mettre en avant les liens avec les services de la formation continue des établissements, qui pourront venir en appui pour développer des formations courtes pour les professionnels et les inscrire le cas échéant ;
- Mettre en avant l'intérêt de la mixité des publics ;
- Développer des partenariats avec le monde socio-économique ;
- La production de matériel de communication à des fins de diffusion/dissémination.

1.7 Enjeux de société

Cet axe thématique s'inscrit dans la dynamique transformationnelle dans laquelle notre société se situe. Il vise à soutenir les projets ayant pour but de permettre aux étudiants de 1^{er} cycle et aux équipes pédagogiques qui les accompagnent de s'engager dans la sensibilisation et la formation aux enjeux écologiques et sociétaux.

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- Les projets liés au déploiement de la sensibilisation et la formation à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) ;
- La mise en place de dispositifs permettant aux équipes de se former et d'œuvrer pour une université inclusive prenant en compte la diversité des publics qu'elle accueille et en les respectant dans leur singularité ;
- La création et le déploiement d'actions de valorisation des arts et de la culture ;
- Les dispositifs s'engageant dans la sensibilisation aux *fake news*, *fake sciences*, et le développement de l'esprit critique chez les étudiants et les équipes pédagogiques ;
- Le développement de projets portant sur la compréhension et l'appropriation de nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, etc.

2. Piochez vos ressources

Budget global prévisionnel : 50 k€

RITM-BFC propose à travers ce dispositif des ressources et des moyens pour appuyer et accompagner les équipes dans l'évolution des parcours de formation. Ce dispositif s'appuie sur les ressources pédagogiques transversales développées au sein des projets et actions déjà soutenus.

7 thématiques sont proposées :

- Lien secondaire-supérieur
- Actions de rentrée
- Tutorat entre pairs
- Apprendre à apprendre
- Valorisation des compétences des étudiants engagés
- Mise en place d'Open Badges
- Ateliers d'innovation

Pour chaque thématique, une méthodologie et des ressources « clé en main » (documentation, guides, kit de formation, etc.) sont proposées dans des « **fiches thématiques** ». Elles sont adaptables et un accompagnement à leur appropriation peut être proposé par l'ATP-BFC.

Chaque ressource est présentée dans des « **fiches ressources** » mise à disposition des candidats.

Fiches thématiques et fiches ressources disponibles :

<https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/piochez-vos-ressources/>

Fiches thématiques

[Lien secondaire-supérieur](#)

[Actions de rentrée](#)

[Tutorat entre pairs](#)

[Apprendre à apprendre](#)

[Valorisation compétences étudiants engagés](#)

[Mise en place d'OpenBadges](#)

[Ateliers d'innovation](#)

Fiches ressources

[Serious Game « Entrez dans le sup' ! »](#)

[Déroulé pédagogique du « kick off » pour apprendre à apprendre](#)


[Parcours d'auto-formation « Être étudiant, ça s'apprend ! »](#)

[Kit de formation "Renforcer vos pratiques du tutorat"](#)

[Module de formation "Expliciter son expérience et la transposer en compétences"](#)

[Les Open Badges «Clés en main» : "reconnaissance de l'engagement associatif" et "tutorat entre pairs"](#)

[Parcours de création d'Open Badges](#)
[Kit d'animation d'un atelier d'innovation](#)



Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management, lycéens et collégiens.

Seront particulièrement étudiés lors de l'évaluation :

- L'utilisation d'au moins une ressource proposée par RITM-BFC et/ou d'autres ressources qui pourront être partagées et proposées à d'autres équipes (livrable à préciser dans le dossier de candidature).
- Les conditions d'appropriation des ressources sollicitées sont réunies (implication d'une équipe, intégration dans au moins une formation, etc.).
- La réflexion autour de la pérennisation est engagée.

Les candidatures seront évaluées par l'Équipe Projet RITM-BFC.

Dépenses éligibles

La demande financière ne pourra excéder 7 K€ par projet.

Les projets sont financés pour une durée maximale de 2 ans. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2024, et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2026.

Les dépenses devront avoir entièrement été réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2026.

La demande financière du projet peut inclure :

- des dépenses de personnel
 - pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur ;
- des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.) ;
- des dépenses d'investissement selon la définition interne de l'établissement.

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement, un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté.

Un avis signé de la/du composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.



3. Projets d'envergure

Budget global prévisionnel : 200 k€

Dans l'objectif d'inscrire le territoire Bourgogne Franche-Comté comme une référence de l'innovation pédagogique sur le plan national et international, RITM-BFC vise des transformations pédagogiques durables à l'échelle de l'ensemble du site. Dans cette perspective, RITM-BFC souhaite, *via* ce dispositif, encourager les projets permettant le **déploiement de pédagogies innovantes à une échelle collective. Cette échelle peut se situer *a minima* au niveau d'une équipe pédagogique complète, jusqu'au niveau de l'établissement ou de plusieurs établissements (en passant par le département, l'UFR, etc.).**

L'ambition de ces projets doit s'inscrire dans la politique des établissements concernés et/ou viser son intégration dans la politique des futurs établissements du site.

Les thématiques visées et les actions finançables par ce dispositif sont les mêmes que pour le dispositif « Nouvelles pratiques pédagogiques » (et détaillées dans la partie 1), à savoir :

1. **Liens secondaire-supérieur** pour favoriser l'orientation et la réussite à l'entrée dans le supérieur et renforcer la liaison -3/+3.
2. **Reconnaissance des acquis des étudiants** pour renforcer la culture de l'engagement et sa reconnaissance, en dépassant une vision disciplinaire et compétitive des études.
3. **Transformation des pratiques pédagogiques** pour permettre aux équipes pédagogiques de penser la formation de demain.
4. **Valorisation du lien formation-recherche** pour sensibiliser les étudiants à la recherche scientifique et les rendre acteurs de sa démarche et/ou sa médiation dès le 1^{er} cycle.
5. **OpenLabs** pour soutenir la création et le développement d'OpenLabs (fablabs, learning labs, etc.) dans les établissements partenaires.
6. **Formation tout au long de la vie (FTLV)** pour accroître l'activité FTLV par l'acculturation des acteurs et le déploiement de l'offre de formation continue dans les établissements partenaires.
7. **Enjeux de société** pour sensibiliser aux questions socio-écologiques : transition écologique et développement soutenable (TEDS), diversité et inclusion, esprit critique, arts et culture, appropriation de nouvelles technologies (IA, technologie quantique...).



Ce dispositif s'adresse spécifiquement :

1. Aux porteurs des **projets issus des précédents AAP/AMI/AAC RITM-BFC**, pour permettre un déploiement plus large d'un (ou plusieurs) précédent(s) projet(s) au sein de leur composante, ou vers d'autres composantes ou d'autres établissements sur le territoire BFC, voire à l'extérieur de ce périmètre.

Dans ce cas :

- **ses effets positifs pour le public visé devront avoir été évalués et seront explicités ;**
 - **la valeur ajoutée du nouveau financement et le passage à une échelle plus collective devront être clairement présentés.**
2. À de **nouveaux porteurs**, qui souhaitent développer un projet d'ambition collective, (et qui s'appuie ou non sur une expérimentation précédemment soutenue par RITM-BFC).

Priorité sera donnée aux projets qui bénéficient ou qui bénéficieront à plusieurs établissements, ou plusieurs composantes (UFR, école, IUT, ...).

Les équipes sont incitées à **intégrer des étudiants dès la conception** de leur projet, quand cela est possible.

Tous les champs disciplinaires peuvent être concernés et les projets permettant un décloisonnement des disciplines, des équipes, des services, des établissements sont particulièrement encouragés.

Chaque projet retenu dans ce cadre doit adhérer à la démarche d'expérimentation, d'évaluation et de dissémination des actions conduites.

Les projets retenus suivront ainsi une démarche de recherche/action avec la mise en place d'une **évaluation** complète qui devra s'appuyer sur les grands objectifs de l'AAP et les **objectifs d'apprentissage visés**, d'indicateurs de suivi - avec la perspective de rendre le dispositif **pérenne** au-delà de la phase d'expérimentation. Un **essaimage** devra être envisagé à l'échelle de la composante et/ou de l'établissement et/ou du territoire, et/ou au-delà.

Les candidatures seront évaluées par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) de RITM-BFC accompagné par des experts nationaux et internationaux.

En amont du dépôt de leur candidature, les candidats sont invités à prendre connaissance des critères évalués en consultant la **grille d'évaluation** correspondant à leur projet, téléchargeable sur le page <https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/>

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management, ainsi que les différents acteurs de la FTLV :

- étudiants ;
- stagiaires en FC (salariés, demandeurs d'emploi, ...) ;
- enseignants, enseignants-chercheurs et personnels des établissements ;
- entreprises.



Éligibilité des dépenses

La demande financière devra être en adéquation avec l'ambition du projet. Les porteurs sont fortement invités à se rapprocher de l'équipe (ritm-bfc@ubfc.fr) en amont du dépôt.

Les projets sont financés pour une **durée maximale de 3 ans**. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2024, et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2027.

Les dépenses devront avoir entièrement été réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2027.

La demande financière du projet peut inclure :

- des dépenses de personnel :
 - pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires (pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur) ;
- des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.);
- des dépenses d'investissement selon la définition interne de l'établissement.

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement : un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement : ce dernier devra être inclus dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.



4. Projets de Recherche

Budget global prévisionnel : 150 k€

Le porteur de projet doit être enseignant-chercheur ou chercheur, et appartenir à une équipe de recherche d'un établissement partenaire de RITM-BFC.

Contenu scientifique et objectifs :


Les projets de recherche viseront à enrichir les différents leviers structurant [le programme RITM-BFC](#).

Le champ de recherche devra obligatoirement s'inscrire dans au moins une thématiques-phares de RITM-BFC détaillées en pages 10 à 17, à savoir :

1. Liens secondaire-supérieur
2. Reconnaissance des acquis des étudiant
3. Transformation des pratiques pédagogiques
4. Valorisation du lien formation-recherche
5. Openlabs
6. Formation Tout au Long de la Vie
7. Enjeux de société

Les projets de recherche peuvent s'intéresser par exemple, mais sans être exhaustif :

- **des réflexions scientifiques sur l'apport des différentes théories et modèles de l'innovation pédagogique.**
Elles peuvent notamment viser à répondre aux questions suivantes : quelles sont les caractéristiques d'un programme innovant ? Comment les innovations pédagogiques ou curriculaires peuvent être source de changements ? Comment favoriser leur dissémination au sein des différentes filières et des différents établissements ?
- **l'évaluation des dispositifs de réussite mis en place par RITM-BFC.**
L'association entre équipes pédagogiques et équipes de recherche pourra être sollicitée autour d'un projet innovant comprenant la mise en place d'un nouveau dispositif pédagogique et méthodologique d'évaluation permettant de répondre aux indicateurs d'évolution du projet RITM-BFC.
- **l'orientation et/ou le parcours des étudiants, le tutorat, l'approche par compétences, les dispositifs d'aide à la réussite, les pratiques pédagogiques et leurs évolutions - notamment celles qui concernent les thématiques émergentes et/ou liées enjeux de société :** questions socio-écologiques, transition écologique et développement soutenable (TEDS), diversité et inclusion, esprit critique, arts et culture, appropriation de nouvelles technologies (IA, technologie quantique), etc.
- **Formation Tout au Long de la Vie (FTLV)**



Ces projets de recherche se distinguent des recherches-actions et visent davantage des **apports fondamentaux** dans les différentes thématiques visées. Ils pourront donner lieu éventuellement à un projet de recherche à plus long terme - sous forme d'un financement de thèse par exemple.

Les travaux menés par des étudiants en Master ou post-doc sont éligibles, ainsi qu'un co-financement de thèse.

Les projets de recherche pluriannuels et portant sur deux années au minimum sont encouragés.

Ils pourront mettre en avant des collaborations entre équipes pédagogiques et équipes de recherche et éventuellement entre établissements du site BFC. Les éléments suivants seront particulièrement appréciés :

- valorisation de la pluridisciplinarité et/ou de l'interdisciplinarité ;
- dimension internationale ;
- implication de jeunes chercheurs et doctorants ;
- renforcement de réseaux nationaux ou internationaux ;
- liens avec des partenaires institutionnels ou socio-économiques ;
- retombées du projet pour améliorer la réussite étudiante.

Les candidatures seront évaluées par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) de RITM-BFC accompagné par des experts nationaux et internationaux.

En amont du dépôt de leur candidature, les candidats sont invités à prendre connaissance des critères évalués en consultant la **grille d'évaluation** correspondant à leur projet, téléchargeable sur la page <https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/>

Éligibilité des dépenses

La demande financière ne pourra excéder **50 K€ par projet**.


Les projets sont financés pour une **durée maximale de 3 ans**. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2024 et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2027.

Les dépenses devront avoir été entièrement réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2027.

La demande financière du projet peut inclure :

- des dépenses de personnel :
 - pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires (pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur) ;

Le (co)financement de thèse ou de stage de master est possible *via* ce dispositif.

- 
- des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.);
 - des dépenses d'investissement selon la définition interne de l'établissement.

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement, un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement, ce dernier devra être inclus dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.



5. Résidences de la pédagogie

Budget global prévisionnel : 100 k€

Les Résidences de la Pédagogie RITM-BFC s'inscrivent dans le levier 4 de RITM-BFC « L'enseignant engagé – pour une formation continue de l'enseignant-chercheur à des pratiques pédagogiques qualifiées ».

Elles visent à **permettre aux enseignants, individuellement ou en équipes d'imaginer, concevoir, tester et mettre en œuvre tout projet lié à la formation et/ou à l'innovation en pédagogie.**

Elles viennent en appui de l'Accélérateur de la Transformation Pédagogique (ATP-BFC) et **en complément** des structures existantes de recherche, d'évaluation et d'ingénierie pédagogique des établissements.

Cet « espace d'expérimentation » d'une durée définie - et se déroulant idéalement dans un lieu dédié hors de la composante, UFR, service ou école - permet de disposer :

- **de temps** libéré via des décharges d'heures (ou heures complémentaires),
- **d'accompagnement pédagogique et/ou pédago-technique** par l'un ou l'autre des services d'ingénierie pédagogique ou techno-pédagogique (CIPE et PNR à l'uB, SUP-FC à l'UFC, CeDéFAP à l'Institut Agro Dijon, etc.),
- d'ateliers de **formation**,
- d'**aides financières** (pour engager des moyens techniques, humains, etc.)

... ou encore une combinaison de tout ça !

L'objectif final est la réussite de l'étudiant /apprenant.

Quel soutien RITM-BFC ?


Les lauréats peuvent bénéficier :

1. d'une **décharge/délégation de service** accordée (96 heures maximum pour une résidence « ouverte ») ou d'heures complémentaires (ou de primes selon les pratiques de votre établissement), vacances, etc. (selon les modalités possibles au sein des établissements), dans la limite imposée par l'établissement ou sur autorisation spéciale.
Attention : le type et les modalités de rémunération sont propres à chaque établissement et à ses procédures internes.
2. et/ou d'un budget permettant la rémunération d'un prestataire ou formateur, l'achat de matériel, d'une formation, de l'inscription à un colloque, etc. **plafonné à 4000 € TTC.**

Le budget global (heures + frais) d'une Résidence de la Pédagogie est plafonné à 10 000 €.

Les projets sont financés pour une **durée maximale de 2 ans**. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2024, et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2026.

Les dépenses devront avoir été entièrement réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2026.



Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composante/service/labo au sein du même établissement, un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement, ce dernier devra être inclus dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.

Combien de temps dure une Résidence de la Pédagogie ?

Selon le type de Résidence : quelques jours, une semaine, un mois, un semestre, une année, jusqu'à 2 ans.

Résidences de la Pédagogie - 3 grandes thématiques

Chaque Résidence de la Pédagogie doit s'inscrire dans une des 3 grandes thématiques suivantes :

1. Ouverte (thématique libre)

Les projets peuvent relever de l'enseignement et/ou de la formation des enseignants : mise en place d'une pédagogie innovante, production de ressources pédagogiques, de modules d'auto-formation, hybridation des enseignements (D.U, D.I.U) - tout particulièrement (mais sans exclusivité) en 1^{er} cycle.

Les modalités permettent notamment :

- des résidences **individuelles** (un seul enseignant ou membre d'une équipe pédagogique) sur une courte période (une semaine, un mois...), un semestre, une année universitaire ou pluriannuelle ;
- des résidences en groupe ou équipe de **courte durée** (une semaine, une quinzaine, etc.)

2. Compétences

Ce sont des espaces de réflexion et de production pour la **démarche compétence** (Approche par Compétences...) dans les formations, **en équipe**, réalisées dans un **lieu dédié** à la Résidence.

Les projets déposés doivent être en rapport avec la mise en œuvre de la démarche Compétences tout particulièrement (mais sans exclusivité) en 1^{er} cycle. Ils devront s'appuyer sur des services d'ingénierie pédagogique, des laboratoires ou fédérations de recherche en sciences de l'éducation (RITM-BFC peut ici accompagner la démarche).

Les projets menés en équipe seront favorisés.

Modalités possibles : collectives (duo, trio, etc.) ou en équipe (équipe pédagogique, département, UFR, etc.)

Durée : courte (de 2 à 10 jours environ, sur quelques semaines ou mois)

Lieu : une « unité de lieu » est à définir, de préférence hors des locaux habituels de l'équipe.



Accompagnement :

Il sera possible de **bénéficier de l'accompagnement** par un formateur (*exemple : une semaine pour une équipe pédagogique sur le thème « la mise en place de l'approche par compétence » avec un expert*).

Les modalités d'accompagnement de l'équipe pédagogique par une personne / structure ressource peuvent être :

- **déjà identifiées** lors du dépôt de candidature (à titre indicatif : formateur, service d'appui à la pédagogie de l'établissement [CIPE, SUP-FC, CeDéFAp, ICIFTech, INSPE, Pôle innovation pédagogique, Learning lab...], laboratoire, intervenant extérieur, etc.) ;
- **souhaitées, mais non identifiées** lors de la candidature : l'ATP-BFC pourra alors conseiller l'équipe sur les possibilités d'appui.

3. Internationalisation des enseignements

Ce sont des espaces de réflexion et de production pour **l'adaptation des enseignements (toute ou partie) à leur internationalisation ou la création d'enseignements spécifiques en vue de leur internationalisation.**

À titre indicatif, et de façon non exhaustive, les Résidences de la pédagogie « Internationalisation des enseignements » peuvent répondre aux problématiques suivantes :

- *Que puis-je intégrer dans mon enseignement pour qu'il puisse être internationalisé ?*
- *Comment adapter mon enseignement pour qu'il réponde aux exigences d'une alliance ou d'un consortium international auquel appartient mon établissement ?*
- *Que puis-je concevoir avec un / des partenaires internationaux ?*
- *Comment puis-je développer mes compétences en vue d'une internationalisation de mon enseignement ?*
- *Comment traduire et/ou adapter un/des modules de formation ?*

Modalités possibles :

- résidences **individuelles** (un seul enseignant ou membre d'une équipe pédagogique) sur une courte période (une semaine, un mois...), un semestre, une année universitaire ou encore pluriannuelle ;
- résidences en groupe ou équipe de **courte durée** (une semaine, une quinzaine)


Lieu : si la Résidence se fait en équipe, une « unité de lieu » est à définir, de préférence hors des locaux de l'activité habituelle de l'équipe.

Accompagnement - partenariats :

Il sera possible de bénéficier de l'accompagnement par un expert externe (*exemple : traducteur*) et/ou de co-construire la Résidence avec un partenaire (ex. membre d'une alliance européenne, internationale...).

Quelle articulation avec le CPP (Congé pour Projet Pédagogique) ?

Ces deux dispositifs ont été imaginés en visant les mêmes objectifs. Cependant les modalités de mise en œuvre d'une Résidence de la Pédagogie sont plus diverses que celles d'un CPP. En



effet, la durée et le nombre de collègues concernés sont modulables. Les Résidences de la Pédagogie permettent également d'obtenir un budget complémentaire pour le « fonctionnement ».

Une Résidence de la Pédagogie peut tout à fait être complémentaire à un CPP.

Pour candidater :

En amont du dépôt de candidature, le porteur ou l'équipe projet :

- doit prendre attache avec le **service d'appui à la pédagogie de son établissement** (SUP-FC à l'UFC, CeDéFAP à IAD, CIPE à l'uB,...) ou le/la responsable de la pédagogie de son établissement pour l'informer de sa démarche et, le cas échéant, identifier si elle s'inscrit dans une stratégie plus globale ;
- est invité à **contacter ritm-bfc@ubfc.fr** pour présenter la démarche et être conseillé et/ou participer à un webinaire d'information (cf. p.8) ;
- est invité à prendre connaissance de la **grille d'évaluation** correspondant à la Résidence ciblée (ouverte, compétences ou internalisation des formations) sur la page <https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/>

Les candidatures seront évaluées par l'Équipe Projet RITM-BFC.

Calendrier général

31 janvier 2024	Publication de l'AAP RITM-BFC 2024 sur la page https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/
Du 1 ^{er} février au 25 mars 2024	Dépôt des dossiers candidatures
25 mars 2024 à 12 h	Clôture de l'AAP RITM-BFC 2024
25 mars – 31 mai 2024	Expertise des projets par le l'équipe projet de RITM-BFC
1 ^{er} juin – 15 juin 2024	Validation des projets soutenus par le COPIL RITM-BFC et le CA UBFC
Mi-juin 2024	Réponses aux candidats
Septembre 2024	Démarrage effectif des projets

Calendrier des Résidences de la Pédagogie « démarrage précoce »

En plus de ce calendrier général, le présent AAP donne la possibilité à **quelques projets de Résidences de la Pédagogie de démarrer plus rapidement** (*), à savoir :

- 1 Résidence de la Pédagogie à BSB ;
- 7 Résidences de la Pédagogie à l'uB ;
- 8 Résidences de la Pédagogie à l'UFC.

(*) en raison de reliquats financiers déjà validés par le COPIL RITM-BFC dans certains établissements

Pour ces demandes spécifiques, **qui devront être justifiées par le porteur** dans le dossier de candidature, le calendrier est le suivant :

Calendrier Résidences de la Pédagogie « démarrage précoce »	
Du 1 ^{er} février au 25 mars 2024	Dépôt des dossiers candidatures
25 mars 2024 à 12 h	Clôture de l'AAC RITM-BFC 2024 « Résidences de la pédagogie - démarrage précoce »
25 – 31 mars 2024	Expertise des projets par l'équipe-projet RITM-BFC
5 avril 2024	Réponses aux candidats et démarrage effectif des projets soutenus

À l'inverse (pour des projets qui ne seraient pas encore prêts le 25 mars) : il est prévu le lancement d'un **2^e AAC « Résidences de la Pédagogie » RITM-BFC en juin 2024** prévoyant un retour des candidatures en novembre 2024, pour un démarrage effectif des projets en janvier 2025.

Dossier de candidature

Pour déposer un dossier de Résidence de la Pédagogie, les candidats doivent renseigner :

- 1) un **formulaire de candidature** en ligne, accessible depuis la page <https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/> et y joindre en annexe :
- 2) une **fiche financière prévisionnelle** (au format Excel) renommée de la manière suivante : *RP2024-nom du porteur-annexefi* ;
- 3) **l'avis de la composante (service ou département)** au format Word (à transformer en pdf avant dépôt, un par partenaire concerné par le projet) renommé de la manière suivante : *RP2024-nom du porteur-avis* ;
- 4) pour les Résidences de la Pédagogie « **Compétences** » et « **Internationalisation** » : **le visa du service d'ingénierie pédagogique de son établissement** (SUP-FC à l'UFC, CeDéFAP à IAD, CIPE à l'uB,...) et du **laboratoire en appui le cas échéant**, au format PDF et renommé : *RP2024COMP-nom du porteur-visa* ou *RP2024INTERNAT-nom du porteur-visa*
- 5) pour les Résidences de la Pédagogie « **Internationalisation** » : **le visa du service de l'établissement en charge du développement des relations internationales** au format PDF et renommé : *RP2024-nom du porteur-RI*

Toutes les annexes sont téléchargeables à la page

<https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/ressources/>



6. Immersion FTLV (Formation Tout au Long de la Vie)

L'action « Immersion FTLV » s'inscrit dans le levier 5 « *Acculturation à la FTLV* » de RITM-BFC ont l'enjeu est d'accroître l'activité Formation Continue dans les établissements par une acculturation des acteurs : étudiants, apprenants, enseignants, personnels, entreprises et acteurs économiques du territoire.

L'action se déroule sous la forme de périodes d'immersion pendant 15 jours (consécutifs ou non) avec une indemnisation à hauteur de 40 heures (éq. TD) pour les collègues enseignants et enseignants-chercheurs.

Les objectifs sont les suivants :

- **Acculturer les collègues** (tous corps) à la FTLV, mais plus spécifiquement permettre à chacun (du monde universitaire et du monde industriel) de mieux appréhender les besoins des uns et des autres, mais également de mieux connaître les organisations ;
- **Développer une offre de formation continue** la plus en adéquation possible avec les besoins du monde socio-professionnel ;
- Faire de l'équipe pédagogique une « **ambassadrice** » de l'**offre en Formation Continue** de l'établissement et répertorier des besoins de l'entreprise pour enrichir l'offre de Formation Continue ;
- Développer des **partenariats** et impliquer davantage les acteurs du monde socio-professionnel dans les formations ;
- Pour l'entreprise, il s'agit de mettre en lien ses besoins avec l'offre de formation diplômante afin d'**accompagner la montée en compétences** de ses collaborateurs ;
- **Changer la posture** des enseignants et plus globalement des collègues vis-à-vis du monde socio-économique.

À travers cette action, il s'agira de former les collègues candidats à la formation tout au long de la vie.

Les candidats pourront bénéficier d'un accompagnement du service de formation de l'établissement et/ou de l'ATP-BFC.

Deux types de candidatures peuvent être envisagées :

- individuelle ;
- en binôme : il s'agira de constituer des binômes soit : 1) interdisciplinaire (SHS & Sciences Expérimentales) afin de refléter la pluridisciplinarité de l'offre de l'enseignement supérieur, 2) personnels administratifs/techniques déjà investis dans la formation tout au long de la vie et enseignant ou enseignant-chercheur en phase de découverte.

Pour les enseignants et enseignants-chercheurs : la participation donnera lieu à une décharge horaire ou à des heures complémentaires.

Pour les personnels administratifs : la participation pourra donner lieu à des heures de vacances administratives, ou à une prime pour le / la collègue impliqué (en accord avec les possibilités proposées par l'établissement).



Les candidatures seront évaluées par l'Équipe Projet RITM-BFC.

Éligibilité des dépenses

Les projets sont financés pour une **durée maximale de 1 an**. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2024, et ne pourront pas se poursuivre après le 31/08/2025.

Les dépenses devront avoir été entièrement réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2025.

La demande financière du projet peut inclure :

- des dépenses de personnel :
 - pour les enseignants-chercheurs impliqués, sous forme de décharge horaire ou heures complémentaires, dans la limite de 40 heures.
 - pour les personnels administratifs, la participation pourra donner lieu à des heures de vacances administratives, ou à une prime pour le collègue impliqué (en accord avec les possibilités proposées par l'établissement), dans la limite de 40 heures.
- des dépenses de fonctionnement peuvent être prises en charge (missions, petit matériel). Ils sont limités à 1000 euros par candidat.

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement, un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement, ce dernier devra être inclus dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.

Date limite de dépôt de candidature : 25 mars 2024 à 12 h

Contact : ritm-bfc@ubfc.fr